

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec, tenue le mercredi 6 mars 2019 à 10 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

-
- Sont présents: M. Steeve Verret, conseiller de la Ville de Québec, président d'assemblée
M. Sylvain Juneau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président d'assemblée
- M. Jérémie Ernould, conseiller de la Ville de Québec
Mme Michelle Morin-Doyle, conseillère de la Ville de Québec
M. Rémy Normand, conseiller de la Ville de Québec
Mme Émilie Villeneuve, conseillère de la Ville de Québec
M. Patrick Voyer, conseiller de la Ville de Québec, en remplacement du maire Régis Labeaume
- Sont également présents: M. Alain Tardif, directeur général adjoint
M^e Sylvain Ouellet, greffier
- Sont absents: M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette
Mme Marie-Josée Savard, conseillère de la Ville de Québec

Ouverture de la séance

À 10 h 30, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CA-2019-0086

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le maire Sylvain Juneau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0087

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 20 février 2019

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 20 février 2019, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Adoption des résolutions

CA-2019-0088

Adjudication d'un contrat de services professionnels pour des services-conseils en actuariat – Renouvellement des régimes de retraite des employés de la Ville de Québec (Dossier 53137) - AP2019-062 (Ra-2107)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adjuger, à *Nadeau Services conseils s.a.*, le contrat de services professionnels pour des services-conseils en actuariat - Renouvellement des régimes de retraite des employés de la Ville de Québec, du 1^{er} mars au 31 décembre 2019, pour une somme estimée à 250 000 \$, excluant les taxes, selon les taux horaires de l'offre de service jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0089

Amendement à l'entente intervenue entre la Ville de Québec et la Société de transport de Québec (Réseau de transport de la Capitale), relative à la réalisation de la phase préliminaire à la mise en place du réseau structurant de transport en commun sur le territoire de la ville de Québec - DG2019-012 (Ra-2107)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'amendement à l'entente intervenue entre la Ville de Québec et la Société de transport de Québec (Réseau de transport de la Capitale), relative à la réalisation de la phase préliminaire à la mise en place du réseau structurant de transport en commun sur le territoire de la ville de Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au document d'amendement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0090

Adjudication d'un contrat de services professionnels et techniques - Sensibilisation citoyenne par la mise en oeuvre d'une brigade de l'eau - 2019-2020 (Dossier 53298) - AP2019-045 (CT-2411488) — (Ra-2108)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

- 1° d'adjuger, à l'Organisme des bassins versants de la Capitale (OBV de la Capitale), le contrat de services professionnels et techniques - Sensibilisation citoyenne par la mise en oeuvre d'une brigade de l'eau – 2019–2020, pour une somme de 290 547,50 \$, excluant les taxes, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser les directeurs du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement et du Service des approvisionnements à signer ladite entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0091

Entente contractuelle pour des travaux d'entrepreneur général (Appel d'offres public 52676) - AP2019-052 (Ra-2108)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adjuger, à *Paul-H. Lafond & fils ltée*, l'entente contractuelle pour des travaux d'entrepreneur général, de la date de l'adjudication au 31 janvier 2021, conformément à la demande publique de soumissions 52676 et aux tarifs horaires de sa soumission du 7 février 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0092

Avis de modification numéro 2 au contrat relatif à l'acquisition de matériel, l'installation et le soutien matériel pour la flotte de véhicules du Service de police et du Service de protection contre l'incendie (Appel d'offres public 51936) - AP2019-064 (Ra-2108)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 212 870 \$, excluant les taxes, au contrat adjugé à *Hypertec Systèmes inc.*, en vertu de la résolution CA-2018-0399 du 19 septembre 2018, relatif à l'acquisition de matériel, l'installation et le soutien matériel pour la flotte de véhicules du Service de police et du Service de protection contre l'incendie, conformément à l'avis de modification numéro 2 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0093

Adjudication d'un contrat pour l'acquisition du mobilier artistique événementiel pour la place Jean-Béliveau - Arrondissement de La Cité-Limoilou (Dossier 53389) - AP2019-076 (CT-2413508) — (Ra-2108)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu :

- 1° d'adjuger, à *Morelli Designers*, le contrat pour l'acquisition du mobilier artistique événementiel pour la place Jean-Béliveau - Arrondissement de La Cité-Limoilou, pour une somme de 550 000 \$, excluant les taxes, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser la directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement et au directeur du Service des approvisionnements, à signer ladite entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0094

Autorisation du paiement des dépenses relatives aux services professionnels et techniques requis pour les travaux sur l'emprise de la voie ferrée avec le *Canadien National* (phase avant-projet), dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun de Québec* (Dossier 53468) - **AP2019-089 (CT-2414312) — (Ra-2108)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser :

- 1° le paiement des dépenses relatives aux services professionnels et techniques requis pour les travaux sur l'emprise de la voie ferrée avec le *Canadien National* (phase avant-projet), de la 1^{re} Avenue et du Chemin de la Canardière, dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun de Québec*;
- 2° le directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun à signer tous les documents appropriés pour autoriser les paiements.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0095

Entente entre la Ville de Québec et *Québec Numérique*, relative au versement d'une subvention pour la réalisation du projet *Semaine numérique de Québec 2019*, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* - **DE2019-019 (CT-DE2019-019) — (Ra-2108)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Québec Numérique*, relative au versement d'une subvention maximale de 296 000 \$, pour la réalisation du projet *Semaine numérique de Québec 2019*, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'approprier une somme maximale de 296 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0096

Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble situé au 881–883, boulevard Raymond, connu et désigné comme étant le lot 1 755 503 du cadastre du Québec — Arrondissement de Beauport - **DE2019-037 (CT-2411079) — (Ra-2108)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'acquérir, à des fins municipales, d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 755 503 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 552,2 mètres carrés, avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, propriété de monsieur Francis Racine, pour une somme de 206 500 \$, excluant les taxes, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel et, plus spécifiquement, la clause spéciale se retrouvant à l'article 9;
- 2° d'autoriser le Service de la gestion des immeubles à procéder, au moment opportun, à la démolition du bâtiment et ses dépendances.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0097

Offre de service révisée de la Ville de Québec lors d'interventions d'urgence hors du réseau routier sur le territoire de l'agglomération de Québec - **DG2019-003 (Ra-2108)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'approuver et de rendre publique l'offre de service révisée de la Ville de Québec lors d'interventions d'urgence hors du réseau routier sur le territoire de l'agglomération de Québec, jointe en annexe 2 au sommaire décisionnel, et de la communiquer aux intervenants désignés afin que les attentes de la Ville de Québec leur soient clairement exprimées;
- 2° d'informer officiellement le ministre de la Sécurité publique et le *Protecteur du citoyen* des modalités de son offre de service en matière d'intervention d'urgence hors du réseau routier sur le territoire de l'agglomération de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0098

Approbation du Règlement n° 366 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 28 744 000 \$ concernant l'acquisition de 25 véhicules 40 pieds hybrides du Réseau de transport de la Capitale - FN2019-005 (Ra-2108)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,
appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'approuver le *Règlement n° 366 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 28 744 000 \$ concernant l'acquisition de 25 véhicules 40 pieds hybrides du Réseau de transport de la Capitale.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0099

Nomination du directeur adjoint par intérim du Service de l'évaluation - RH2019-107 (CT-RH2019-107) — (Ra-2108)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,
appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de nommer monsieur Pierre St-Michel (ID. 150494), directeur général adjoint des services de soutien institutionnel, pour agir à titre de directeur adjoint par intérim du Service de l'évaluation, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0100

Nomination de monsieur Éric Racine (ID. 012799) à titre de directeur par intérim du Service de l'évaluation - RH2019-108 (CT-RH2019-108) — (Ra-2108)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,
appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de nommer monsieur Éric Racine (ID. 012799), employé permanent, à l'emploi de directeur par intérim du Service de l'évaluation (D052), classe DS2 avec sécurité d'emploi (poste no 43665), conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion

CAAM-2019-0101

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux d'installation et d'entretien d'oeuvres d'art public et de commémoration relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1256, et dépôt du projet de règlement - CU2019-018 (Ra-2107)

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux d'installation et d'entretien d'œuvres d'art public ainsi que de commémoration relevant de la compétence d'agglomération de même que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 150 000 \$ pour les travaux et les services professionnels et techniques ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2019-0102

Appropriation de 15 000 \$ au fonds général de l'agglomération - CU2019-018 (Ra-2107)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'approprier 15 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1256. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur du règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2019-0103

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la gestion des matières résiduelles relativement à certaines dispositions, R.A.V.Q. 1232, et dépôt du projet de règlement - A3MR2018-016 (Ra-2108)

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur la gestion des matières résiduelles* afin d'assurer la cohérence avec l'objectif de détourner le plus de matières possibles de l'incinération ou de l'enfouissement.

Il modifie la définition de « résidus verts ».

Il ne permet plus l'acheminement des branches au centre de transfert des résidus verts.

Il permet que des parties d'orme atteint de la maladie hollandaise de l'orme soit acheminées dans un écocentre.

Il permet que du métal ou que des résidus encombrants non métalliques qui peuvent être réemployés soient déposés dans un écocentre.

Il permet que du matériel informatique ou électronique soit déposé dans un écocentre.

Il permet qu'un encombrant domestique avec halocarbure soit déposé dans un écocentre.

Il prévoit l'accès gratuit en tout temps à un écocentre pour une personne physique résidant sur le territoire de l'agglomération.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CAAM-2019-0104

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de développement et de mise en oeuvre de projets et d'actions de sensibilisation, d'informations, de formations et de veilles technologiques en matière d'environnement relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1251, et dépôt du projet de règlement - PA2019-022 (Ra-2108)

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de développement et de mise en oeuvre de projets et d'actions de sensibilisation, d'informations, de formations et de veilles technologiques en matière d'environnement relevant de la compétence d'agglomération ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques et l'embauche du personnel y afférents de même que l'acquisition d'équipements et du matériel ainsi que l'acquittement des frais et le versement des subventions et des contributions financières nécessaires à la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 1 100 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel, l'acquisition de biens, l'acquittement des frais et le versement des subventions et des contributions financières ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2019-0105

Appropriation de 110 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération - PA2019-022 (Ra-2108)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'approprier 110 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1251. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

CAAM-2019-0106

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1252, et dépôt du projet de règlement - EM2019-001 (Ra-2108)

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant l'acquisition de divers véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires et équipements d'appoint requis pour leur utilisation à des fins relevant de la compétence d'agglomération.

Ce règlement prévoit une dépense de 18 911 000 \$ pour l'acquisition des biens ainsi ordonnée et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2019-0107

Appropriation de 1 891 100 \$ à même le fonds général de l'agglomération - EM2019-001 (Ra-2108)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'approprier 1 891 100 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme égale à 10% du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1252. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2019-0108

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés d'utilisation mixte ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1253, et dépôt du projet de règlement - EM2019-002 (Ra-2108)

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant l'acquisition de divers véhicules ainsi que d'équipements motorisés de même que des accessoires d'appoint requis pour leur utilisation à des fins relevant à la fois de la compétence de proximité et de celle d'agglomération.

Ce règlement prévoit une dépense mixte de 27 188 000 \$ pour l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2019-0109

Appropriation de 2 718 800 \$ à même le fonds général - EM2019-002 (Ra-2108)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'approprier 2 718 800 \$ à même le fonds général, soit une somme égale à 10% du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1253. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2019-0110

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement relatifs au projet du Centre de glaces de Québec et à la base de plein air de Sainte-Foy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1254, et dépôt du projet de règlement - LS2019-035 (Ra-2108)

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux d'aménagement relatifs au projet du Centre de glaces de Québec et à la base de plein air de Sainte-Foy ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques et l'embauche du personnel y afférents de même que l'acquisition de biens et l'acquittement des frais nécessaires à la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 2 650 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel, l'acquisition de biens et l'acquittement des frais ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2019-0111

Appropriation de 265 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération - LS2019-035 (Ra-2108)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'approprier 265 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1254. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adoption de règlements

CA-2019-0112

Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un centre de biométhanisation sur la partie du territoire formée du lot numéro 5 375 773 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1234, tel que modifié - PA2019-023 (Ra-2108)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° de prendre acte du rapport d'assemblée publique de consultation sur le projet de Règlement R.A.V.Q. 1234;
- 2° d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un centre de biométhanisation sur la partie du territoire formée du lot numéro 5 375 773 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1234, tel que modifié.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0113

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à la zone de permis de stationnement 4, R.A.V.Q. 1235 - TM2019-010 (Ra-2105)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à la zone de permis de stationnement 4, R.A.V.Q. 1235.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0114

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à la zone de permis de stationnement 27, R.A.V.Q. 1236 - TM2019-003 (Ra-2105)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à la zone de permis de stationnement 27*, R.A.V.Q. 1236.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0115

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à une nouvelle zone de permis de stationnement, R.A.V.Q. 1237 - TM2019-005 (Ra-2105)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à une nouvelle zone de permis de stationnement*, R.A.V.Q. 1237.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0116

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'interdiction d'effectuer un virage à droite au feu rouge, R.A.V.Q. 1243 - TM2019-018 (Ra-2105)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'interdiction d'effectuer un virage à droite au feu rouge*, R.A.V.Q. 1243.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0117

Règlement de l'agglomération sur des travaux, des services professionnels et techniques et le personnel requis pour la réalisation de projets relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1255 - IN2019-007 (Ra-2105)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux, des services professionnels et techniques et le personnel requis pour la réalisation de projets relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1255.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Clôture de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été traités par les membres du conseil d'agglomération de Québec, de consentement unanime, ceux-ci mettent fin à la séance. Il est 10 h 38.

Steeve Verret
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

id